ASSEMBLÉE NATIONALE

31 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 186

présenté par M. Verchère

à l'amendement n° 92 Rect. de MM. Mariton, Paternotte, Mme Marland-Militello, MM. Jean-François Lamour, Masdeu-Arus, Goasguen

APRÈS L'ARTICLE 11

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Il fait le bilan de la prise en compte, dans la mise en œuvre du dialogue social, de la spécificité insulaire, des dessertes côtières et de la continuité territoriale. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement confirme qu'un état des lieux du dialogue social devra être effectué et précise les éléments qui devront faire partie de l'évaluation.